Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2025/2210(INI)

10.6.2026

AMENDEMENTS
1 - 171

Projet de rapport
Kinga Kollár
(PE781.467v01-00)

L’approche de l’Union en matière de politique fiscale des entreprises dans un environnement international en mutation
(2025/2210(INI))

Amendement 1
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Visa 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le plan européen pour des logements abordables de la Commission, qui souligne la nécessité de simplifier la législation européenne afin de stimuler l'offre de logements sociaux,

Or. en

Amendement 2
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Visa 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution sur la crise du logement dans l'Union européenne, dans le but de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable,

Or. en

Amendement 3
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la fiscalité est un facteur déterminant ***de la compétitivité*** mondiale ***des entreprises de l'Union***; qu'une fiscalité des entreprises juste, efficace et simple joue un rôle central pour garantir ***la croissance économique à long***	A. considérant que la fiscalité est un facteur déterminant pour ***garantir l'équité et des conditions d'égalité entre les entreprises en concurrence dans l'économie*** mondiale; qu'une fiscalité des entreprises juste, efficace et simple joue un

terme et doter les États membres des ressources suffisantes pour ***répondre à leurs besoins en matière de dépenses***;

rôle central pour ***créer des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique de l'Union, notamment pour les petites et moyennes entreprises,*** garantir ***la cohésion sociale*** et doter les États membres des ressources suffisantes ***et stables*** pour ***financer les biens publics et les investissements nécessaires***; ***que, selon des études récentes[1 bis], une fiscalité des entreprises équitable et efficace peut favoriser l'emploi de qualité et réduire les inégalités;***

1 bis

https://publicservices.international/resources/publications/corporate-taxation-and-employment-dispelling-the-race-to-the-bottom-myth?lang=fr&id=15686&showLogin=true

Or. en

Amendement 4
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la fiscalité est un facteur déterminant de la compétitivité mondiale des entreprises de l'Union; qu'une fiscalité des entreprises ***juste***, efficace et simple joue un rôle central pour garantir la croissance économique à long terme et doter les États membres des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins en matière de dépenses;	A. considérant que la fiscalité est un facteur déterminant de la compétitivité mondiale des entreprises de l'Union; qu'une fiscalité des entreprises ***basse***, efficace***, prévisible*** et simple joue un rôle central pour garantir la croissance économique à long terme***, encourager les investissements*** et doter les États membres des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins en matière de dépenses;

Or. en

Amendement 5
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la fiscalité est un facteur ***déterminant*** de la compétitivité mondiale des entreprises de l'Union; qu'une fiscalité des entreprises juste, efficace et simple joue un rôle central pour garantir la croissance économique à long terme et doter les États membres des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins en matière de dépenses;	A. considérant que la fiscalité est un facteur ***important*** de la compétitivité mondiale des entreprises de l'Union; qu'une fiscalité des entreprises juste, efficace et simple joue un rôle central pour garantir la croissance économique à long terme et doter les États membres des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins en matière de dépenses;

Or. en

Amendement 6
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'évasion fiscale des entreprises et le transfert de bénéfices ont des répercussions importantes sur la répartition des revenus, réduisent les recettes publiques et font peser la charge fiscale sur les travailleurs, les PME et les ménages, ce qui aggrave les inégalités, affaiblit le financement des services publics essentiels et sape la confiance dans l'équité du système fiscal; que des études empiriques montrent qu'un affaiblissement des règles de lutte contre l'évasion fiscale et le transfert de bénéfices des entreprises s'accompagne de pertes d'emplois tangibles au sein des multinationales opérant sur les marchés nationaux de l'Union;

Or. en

Amendement 7
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de ***l'évasion*** fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative;	B. considérant que la fiscalité directe reste ***dans une large mesure*** une compétence nationale des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de ***la fraude*** fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative; ***que l'unanimité requise pour les décisions du Conseil en matière de fiscalité a souvent entravé les progrès dans le cadre des initiatives fiscales communes, limitant ainsi la capacité de l'Union à répondre efficacement aux défis mondiaux en matière de fiscalité, à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, et à garantir une fiscalité équitable sur l'ensemble du marché unique;***

Or. en

Amendement 8
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*

B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS ***et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative***;	B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale des États membres, ***que l'action au niveau de l'Union continue de jouer un rôle essentiel, notamment grâce aux directives visant à lutter contre l'évasion fiscale (directive ATAD) et à renforcer la coopération entre les autorités administratives (directive DAC),*** tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS;

Or. en

Amendement 9
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative;	B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale ***exclusive et fondamentale*** des États membres, ***qui doit être pleinement respectée;*** que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération

administrative;

Or. en

Amendement 10
Regina Doherty, Arba Kokalari

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative;	B. considérant que la fiscalité directe reste une compétence nationale ***exclusive*** des États membres, tandis que la fiscalité internationale des entreprises est régie par un ensemble complexe de traités bilatéraux sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et le capital, connus sous le nom de conventions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que par des instruments multilatéraux visant à prévenir le BEPS et par les directives de l'Union sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur le renforcement de la coopération administrative;

Or. en

Amendement 11
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les règles relatives à l'imposition des intérêts et du capital, ainsi que celles relatives à l'impôt sur les sociétés, ne sont pas pleinement harmonisées au sein de l'Union, ce qui rend plus difficile et plus coûteux pour les

acteurs du marché d'exercer leurs activités dans plusieurs États membres[13 bis];

[13 bis] Banque centrale européenne, Financial Integration and Structure in the Euro Area 2026, p. 38

Or. en

Amendement 12
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'OCDE estime les pertes annuelles de recettes fiscales mondiales résultant du BEPS entre 100 et 240 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés, ce qui représente des pertes considérables pour les budgets des États membres;	C. considérant que l'OCDE estime les pertes annuelles de recettes fiscales mondiales résultant du BEPS entre 100 et 240 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés, ce qui représente des pertes considérables pour les budgets des États membres; ***que, selon l'International Tax Observatory, le taux d'imposition effectif des multinationales a baissé de 2,7 points de pourcentage dans l'Union entre 2014 et 2022[2 bis];***

[2 bis] https://taxobservatory.eu/eutax-publication/the-new-face-of-corporate-tax-competition/

Or. en

Amendement 13
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'OCDE estime les pertes annuelles de recettes fiscales mondiales résultant du BEPS entre 100 et 240 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés, ce qui représente des pertes considérables pour les budgets des États membres;	C. considérant que l'OCDE estime les pertes annuelles de recettes fiscales mondiales résultant du BEPS entre 100 et 240 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés, ce qui représente des pertes considérables pour les budgets des États membres; ***que ces pertes sont souvent dues à un manque de coordination entre les systèmes fiscaux nationaux et à la complexité des règles internationales;***

Or. en

Amendement 14
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les indicateurs de haut niveau des pratiques de BEPS potentielles ont accusé une baisse dans les centres d'investissement ces dernières années, et qu'ils demeurent nettement plus élevés dans les centres d'investissement que dans les autres juridictions, trahissant la persistance de ces pratiques, selon l'OCDE[14 bis];
	14 bis
	https://www.oecd.org/fr/publications/statistiques-de-l-impot-sur-les-societes-2025-version-abregee_a5284d3d-fr.html

Or. en

Amendement 15

Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la grande majorité des entreprises agissent en tant qu'acteurs sociaux responsables, en fournissant l'essentiel des recettes fiscales, en stimulant l'innovation et en soutenant le modèle social européen par la création d'emplois;

Or. en

Amendement 16
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'activité économique est aujourd'hui en grande partie décorrélée de la présence physique, ce qui entraîne un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;	D. considérant que l'activité économique est aujourd'hui en grande partie décorrélée de la présence physique, ce qui***, combiné aux caractéristiques en mutation rapide de l'économie numérique,*** entraîne un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;

Or. en

Amendement 17
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'activité	D. considérant que l'activité

économique ***est aujourd'hui en grande partie décorrélée*** de la présence physique, ce qui entraîne un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;

économique***, en particulier dans les modèles économiques fortement numérisés, est devenue de moins en moins dépendante*** de la présence physique, ce qui entraîne un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;

Or. en

Amendement 18
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'activité économique est aujourd'hui en grande partie décorrélée de la présence physique, ***ce qui entraîne*** un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;	D. considérant que l'activité économique est aujourd'hui en grande partie décorrélée de la présence physique, ***et qu'il existe*** un décalage entre le lieu où les bénéfices sont générés et celui où ils sont imposés;

Or. en

Amendement 19
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la mobilité croissante des capitaux, ainsi que les tendances plus générales à la mondialisation et à la numérisation au cours des dernières décennies, ont progressivement diminué la capacité des pays individuels à assurer l'efficacité de leur politique fiscale et la protection de leur assiette fiscale, en particulier l'impôt

sur les sociétés, mais aussi de plus en plus l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui réduit les bases des recettes publiques[15 bis];

[15 bis] ***De la Feria, R. (2023). «Pillar 2, Fiat, and the EU Unanimity Rule On Tax Matters», EC Tax Review 1, 3 janvier 2023, p. 2-8***

Or. en

Amendement 20
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les petites et moyennes entreprises, qui opèrent généralement surtout au niveau national, peuvent se trouver désavantagées sur le plan concurrentiel par rapport aux entreprises multinationales qui peuvent tirer parti des possibilités de planification fiscale transfrontière, tandis que les grandes entreprises multinationales peuvent ne pas contribuer de manière équitable et proportionnée aux besoins de la société;

Or. en

Amendement 21
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la solution à deux	E. considérant que la solution à deux

piliers du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS vise à moderniser les règles fiscales internationales par la réaffectation des droits d'imposition aux juridictions du marché (Pilier Un) et la mise en place d'un taux d'imposition effectif minimal mondial des sociétés de 15 % (Pilier Deux);	piliers du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS vise à moderniser les règles fiscales internationales ***en réaction à la numérisation et à la mondialisation*** par la réaffectation des droits d'imposition aux juridictions du marché (Pilier Un) et la mise en place d'un taux d'imposition effectif minimal mondial des sociétés de 15 % (Pilier Deux);

Or. en

Amendement 22
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative au Pilier Deux;	F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale***; qu'une taxe numérique européenne uniforme contribuerait à une plus grande justice fiscale au niveau international et à l'instauration de conditions de concurrence plus équitables tant au niveau international qu'au sein du marché unique***; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative au Pilier Deux;

Or. en

Amendement 23

Angelika Winzig

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative au Pilier Deux;	F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale***; que ces mesures nationales constituent des sources de recettes essentielles et légitimes pour les États membres en l'absence d'accord mondial***; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative au Pilier Deux;

Or. en

Amendement 24
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative	F. considérant que les négociations sur le Pilier Un sont au point mort sur le plan international; que, dans ce contexte, plusieurs États membres ont instauré ou maintenu ***avec succès*** des taxes sur les services numériques à l'échelle nationale; que le Pilier Deux a été pleinement ou partiellement mis en œuvre par environ un tiers des 148 pays et territoires participant au cadre inclusif OCDE/G20, certains États membres l'ayant quant à eux pleinement transposé au moyen de la directive relative

au Pilier Deux;	au Pilier Deux;

Or. en

Amendement 25
Jussi Saramo, Martin Schirdewan, Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant qu'à l'initiative des États-Unis, un accord sur une approche «juxtaposée», qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026;	G. considérant qu'à l'initiative des États-Unis, un accord sur une approche «juxtaposée», qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026; ***que l'approche juxtaposée exempte les entreprises multinationales dont le siège social est situé aux États-Unis de l'application intégrale des règles du Pilier Deux, ce qui confère un avantage concurrentiel structurel aux entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis et qui opèrent au sein du marché intérieur de l'Union, et porte atteinte à l'intégrité du cadre en matière d'impôt minimum mondial;***

Or. en

Amendement 26
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant qu'à l'initiative des États-Unis, un accord sur une approche «juxtaposée», qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026;	G. considérant qu'à l'initiative des États-Unis, un accord sur une approche «juxtaposée», qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026; ***qu'en février 2026, le Brésil a demandé à bénéficier du statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée;***

Or. en

Amendement 27
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant ***qu'à l'initiative des États-Unis, un*** accord sur une approche «juxtaposée», qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026;	G. considérant ***qu'un*** accord sur une approche «juxtaposée»***, tenant compte des spécificités des États-Unis***, qui établit une application coordonnée et simultanée de différents régimes d'imposition minimale, a été conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS; qu'en janvier 2026, le système NCTI américain s'est vu accorder le statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée, ce dont la Commission a pris acte dans une communication publiée le 12 janvier 2026;

Or. en

Amendement 28
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant qu'aucune étude ni estimation concernant les conséquences économiques de l'approche juxtaposée n'a été publiée, ni par l'OCDE ni par la Commission;

Or. en

Amendement 29
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale***,*** de ***l'allègement*** des règles ***budgétaires et*** de mesures d'incitation fiscale efficaces en tant qu'instruments essentiels pour ***rétablir*** la compétitivité de l'Union;	H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale ***et*** de ***l'harmonisation*** des règles ***fiscales ainsi que*** de mesures d'incitation fiscale efficaces ***au regard des coûts*** en tant qu'instruments essentiels pour ***améliorer*** la compétitivité de l'Union; ***que des incitations fiscales bien conçues, fondées sur la substance et coordonnées au niveau de l'Union, peuvent constituer un outil permettant de faire progresser les objectifs d'intérêt général au sein du marché unique, tels que la décarbonation de l'économie, à condition d'éviter les distorsions et de limiter correctement les possibilités de fraude et d'évasion fiscales; que les gouvernements devraient veiller à ce que les régimes d'incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement comportent des mécanismes solides pour lutter contre les***

lacunes fiscales ainsi que des garanties sociales et environnementales, et qu'ils offrent un bon rapport qualité-prix grâce à des évaluations régulières et rigoureuses, fondées sur des données transparentes et de grande qualité provenant des entreprises;

Or. en

Amendement 30
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale, de l'allègement des règles budgétaires et de mesures d'incitation fiscale efficaces en tant qu'instruments essentiels pour rétablir la compétitivité de l'Union;	H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale, de l'allègement des règles budgétaires et de mesures d'incitation fiscale efficaces en tant qu'instruments essentiels pour rétablir la compétitivité de l'Union; ***que les incitations fiscales nationales fondées sur la substance, telles qu'un taux d'imposition de 0 % sur les bénéfices des entreprises non distribués et réinvestis, constituent des outils de politique économique légitimes et très efficaces pour favoriser la formation de capital et la croissance dans les économies en voie de rattrapage;***

Or. en

Amendement 31
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*

H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale, de l'allègement des règles budgétaires et de mesures d'incitation fiscale efficaces en tant qu'instruments essentiels pour rétablir la compétitivité de l'Union;	H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale, de l'allègement des règles budgétaires et de mesures d'incitation fiscale efficaces en tant qu'instruments essentiels pour rétablir la compétitivité de l'Union***, soutenir les investissements et réduire les charges administratives***;

Or. en

Amendement 32
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification fiscale***,*** de l'allègement des règles budgétaires ***et de mesures d'incitation fiscale efficaces*** en tant qu'instruments essentiels pour ***rétablir la compétitivité de l'Union***;	H. considérant que de récents rapports de l'Union mettent en avant l'importance de la simplification ***administrative*** fiscale ***et*** de l'allègement des règles budgétaires en tant qu'instruments essentiels pour ***une application harmonisée et efficace***;

Or. en

Amendement 33
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les négociations relatives à la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale sont en cours et que le texte final de la convention ainsi que des deux protocoles devrait être finalisé d'ici à 2027; que ces négociations offrent

	l'occasion de parvenir à un accord mondial au moyen d'un processus inclusif;

Or. en

Amendement 34
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Compétitivité en matière de fiscalité internationale	Fiscalité internationale ***efficace et équitable***

Or. en

Amendement 35
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, ***et*** l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;	1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale***, et que le respect de la marge de manœuvre dont disposent les États membres pour adapter leurs systèmes fiscaux nationaux aux conditions économiques de leur pays doit être total***;

Or. en

Amendement 36

Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit ***fonctionner de manière optimale***;	1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, ***axé sur la promotion de la croissance plutôt que sur la création de restrictions excessives***, et l'administration fiscale doit ***être proportionnée, avec des frais généraux de mise en conformité réduits au minimum***;

Or. en

Amendement 37
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le ***rétablissement*** de la compétitivité de l'Union est ***une priorité absolue***; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;	1. souligne que le ***renforcement*** de la compétitivité de l'Union est ***l'une de ses priorités, au même titre que la transition écologique et numérique***; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible***, transparent*** et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;

Or. en

Amendement 38
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue;*** rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;	1. rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être ***équitable,*** stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale; ***souligne la nécessité d'une activité transfrontière pour la compétitivité de l'Union et le rôle d'une fiscalité équitable et harmonisée à cet égard;***

Or. en

Amendement 39
Pierre Pimpie, Tomáš Kubín, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale ***doit fonctionner de manière optimale***;	1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, ***la charge fiscale compétitive***, et l'administration fiscale ***efficace, proportionnée et favorable aux entreprises***;

Or. en

Amendement 40
Regina Doherty, Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;	1. souligne que le rétablissement de la compétitivité de l'Union est une priorité absolue; rappelle que, pour attirer les investissements, l'environnement fiscal doit être stable, prévisible***, compétitif, attrayant*** et facile à appréhender, et l'administration fiscale doit fonctionner de manière optimale;

Or. en

Amendement 41
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. déplore que la combinaison de taux d'imposition élevés sur les sociétés dans l'Union, de la complexité de la mise en conformité, des règles de retenue à la source, des possibilités limitées de compensation des pertes dans certains pays et de la fragmentation des régimes nationaux crée des désavantages concurrentiels pour les entreprises de l'Union qui tentent d'être compétitives à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 42
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE, qui visent	2. salue les efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE, qui visent

à mettre un terme au nivellement par le bas et à instaurer des conditions de concurrence plus équitables en établissant un plancher mondial pour les obligations fiscales des entreprises multinationales au moyen d'un taux d'imposition effectif minimal;	à mettre un terme au nivellement par le bas et à instaurer des conditions de concurrence plus équitables en établissant un plancher mondial pour les obligations fiscales des entreprises multinationales au moyen d'un taux d'imposition effectif minimal; ***invite la Commission et les États membres à plaider, au sein des instances internationales compétentes, en faveur d'une augmentation progressive du taux d'imposition effectif minimal mondial des sociétés, conformément aux recommandations de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises et d'économistes indépendants, afin d'atteindre un niveau permettant de générer des recettes supplémentaires destinées aux investissements publics, à la lutte contre le changement climatique et aux dépenses sociales;***
	Or. en

Amendement 43
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***salue les*** efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE, qui visent à ***mettre un terme au nivellement par le bas et à*** instaurer des conditions de concurrence plus équitables ***en établissant un plancher mondial*** pour les ***obligations fiscales des*** entreprises multinationales au moyen d'un taux d'imposition effectif minimal;	2. ***prend note des*** efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE, qui visent à instaurer des conditions de concurrence plus équitables pour les entreprises multinationales au moyen d'un taux d'imposition effectif minimal; ***souligne toutefois qu'une concurrence fiscale équitable, transparente et fondée sur la substance entre les juridictions peut rester un outil légitime pour attirer les investissements, soutenir l'emploi et renforcer la compétitivité, et qu'elle ne devrait pas être assimilée à une pratique fiscale***

dommageable;

Or. en

Amendement 44
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. salue les efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE***, qui visent à mettre un terme au nivellement par le bas et à instaurer des conditions de concurrence plus équitables en établissant un plancher mondial pour les obligations fiscales des entreprises multinationales au moyen d'un taux d'imposition effectif minimal***;	2. salue les efforts internationaux, tels que ceux entrepris par l'OCDE;

Or. en

Amendement 45
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que l'avenir de la fiscalité des entreprises dans l'Union doit rester fermement ancré dans les principes de la substance économique et de l'accumulation réelle de capital; soutient que les modèles fiscaux compétitifs pour les entreprises, en particulier ceux qui prévoient un taux d'imposition de 0 % sur les bénéfices non distribués et réinvestis, constituent des outils économiques très efficaces et prospectifs, qui stimulent l'investissement, l'innovation et la formation de capital à long terme au

niveau national; rejette toute stratégie visant à faire évoluer le cadre fiscal européen vers une consolidation obligatoire fondée sur une formule ou vers des réaffectations centralisées des bénéfices, qui dissocient systématiquement les obligations fiscales des entreprises de leur empreinte physique et économique réelle au sein des différents États membres;

Or. en

Amendement 46
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite des efforts déployés par le Comité intergouvernemental de négociation (CIN) des Nations unies sur la coopération fiscale internationale en vue d'élaborer une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, afin de renforcer cette coopération, de lutter contre la fraude fiscale et de garantir des systèmes fiscaux plus équitables à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 47
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite des efforts déployés par les Nations unies pour mettre en place un

accord multilatéral cohérent et complet sur la fiscalité internationale, notamment en ce qui concerne la répartition équitable des droits d'imposition, les flux financiers illicites et les pratiques fiscales dommageables; soutient l'objectif visant à aligner la fiscalité internationale sur les droits de l'homme et les objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 48
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que, pour s'adapter à un environnement international en constante évolution, il est nécessaire de s'éloigner d'une surréglementation législative incessante pour s'orienter vers une stabilisation administrative et une simplification systémique; demande que la future politique en matière d'impôt sur les sociétés accorde la priorité absolue à l'allègement des charges administratives liées à la mise en conformité, en instaurant un moratoire sur les obligations déclaratives redondantes et en garantissant la mise en œuvre immédiate de régimes de protection solides et permanents dans le cadre des règles du Pilier Deux; insiste pour que les capacités opérationnelles et structurelles réelles des petites administrations fiscales nationales constituent une base contraignante fondamentale pour tout futur cadre fiscal à l'échelle de l'Union ou au niveau mondial, afin de protéger les petits États membres contre une surcharge administrative et l'épuisement de leurs ressources;

Or. en

Amendement 49
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. met en garde contre le fait que toute évolution vers des mécanismes de vote à la majorité simple dans l'élaboration des normes fiscales mondiales risque de marginaliser les petites économies ouvertes, de perturber les réseaux de traités en place et de créer un régime fiscal international fragmenté et à double voie;

Or. en

Amendement 50
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine ***et*** l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; ***est d'avis que la coexistence du*** Pilier Deux ***avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application mondiale***;	3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine***,*** l'Inde ***et les États-Unis*** n'ayant pas appliqué la réforme; ***invite instamment les États membres à mettre en œuvre le*** Pilier Deux ***dans son intégralité, en particulier la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés; note que cette règle est essentielle au bon fonctionnement du Pilier Deux, qui garantit des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes; invite les États membres à ne pas prolonger le régime de protection***

transitoire de la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés au-delà de 2026, ce qui désavantagerait les entreprises de l'Union; se félicite de l'engagement clair du commissaire Hoekstra en faveur de la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés dans ses réponses écrites au Parlement dans le cadre des auditions de nomination; rappelle qu'en 2021, les États-Unis ont accepté l'impôt minimum de l'OCDE selon les niveaux du cadre inclusif de l'OCDE, du G7 et du G20;

Or. en

Amendement 51
Pierre Pimpie, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; ***est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application*** mondiale;	3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; ***souligne qu'un impôt minimum mondial ne peut garantir de véritables conditions de concurrence équitables que s'il est appliqué de manière efficace et cohérente par toutes les grandes économies; estime, par conséquent, que l'Union devrait envisager d'autres approches plus pragmatiques là où la mise en œuvre à l'échelle*** mondiale ***reste incomplète, notamment une simplification ciblée, des régimes de protection réciproques et des mesures visant à préserver la compétitivité des entreprises ayant leur siège social dans l'Union***;

Or. en

Amendement 52
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application mondiale;	3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète ***et impose une charge administrative conséquente et des coûts exceptionnels aux contribuables sans générer de recettes fiscales correspondantes***, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application mondiale;

Or. en

Amendement 53
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application mondiale;	3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale***– tels que le système américain NCTI et d'autres régimes nationaux susceptibles de bénéficier d'un statut de régime de protection au titre de la solution juxtaposée –*** entraîne une fragmentation et affaiblit son application mondiale;

Or. en

Amendement 54
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***regrette*** que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation ***et affaiblit son application mondiale***;	3. ***observe*** que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; est d'avis que la coexistence du Pilier Deux avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation***, accroît le risque de désavantages concurrentiels asymétriques pour les entreprises européennes et complique inutilement la marge de manœuvre en matière de politique fiscale nationale***;

Or. en

Amendement 55
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; ***est d'avis*** que ***la coexistence du*** Pilier Deux ***avec des régimes nationaux concomitants d'imposition minimale entraîne une fragmentation et affaiblit son application*** mondiale;	3. regrette que la mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale reste incomplète, de grandes économies telles que la Chine et l'Inde n'ayant pas appliqué la réforme; ***rappelle*** que ***l'accord sur le*** Pilier Deux ***constitue un instrument essentiel pour garantir une fiscalité équitable, réduire les pratiques fiscales dommageables et instaurer des conditions de concurrence plus équitables pour les***

grandes entreprises opérant au sein de l'économie mondiale;

Or. en

Amendement 56
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate avec inquiétude que les différences structurelles importantes entre le régime NCTI des États-Unis et le Pilier Deux se ***traduisent*** par des taux d'imposition effectifs différents ***qui désavantagent les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis***; relève en outre qu'en raison de la solution juxtaposée, les entreprises multinationales ayant leur siège aux États-Unis sont techniquement exemptées de la plupart des obligations du Pilier Deux, ce qui ***désavantage*** les entreprises ***européennes sur le plan de la concurrence***;	4. constate avec inquiétude que les différences structurelles importantes entre le régime NCTI des États-Unis et le Pilier Deux ***peuvent*** se ***traduire*** par des taux d'imposition effectifs différents ***et une application incohérente sur l'ensemble des juridictions***; relève en outre qu'en raison de la solution juxtaposée, les entreprises multinationales ayant leur siège aux États-Unis sont techniquement exemptées de la plupart des obligations du Pilier Deux, ce qui ***incite à nouveau les entreprises au transfert de bénéfices et compromet l'égalité de concurrence pour*** les entreprises ***et les juridictions fiscales à travers le monde***; ***constate que la persistance de l'incertitude réglementaire et les récents changements intervenus dans la politique économique et commerciale des États-Unis continuent d'inciter les investisseurs et les entreprises internationaux à la prudence; souligne que le contexte international actuel se caractérise de plus en plus par une concurrence géopolitique, des mesures politiques unilatérales et une fragmentation croissante de l'ordre multilatéral fondé sur des règles;***

Or. en

Amendement 57

Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***constate avec inquiétude*** que les différences structurelles importantes entre le régime NCTI des États-Unis et le Pilier Deux se traduisent par des taux d'imposition effectifs différents qui désavantagent les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis; relève en outre qu'en raison de la solution juxtaposée, les entreprises multinationales ayant leur siège aux États-Unis sont techniquement exemptées de la plupart des obligations du Pilier Deux, ce qui désavantage les entreprises européennes sur le plan de la concurrence;	4. ***souligne*** que les différences structurelles importantes entre le régime NCTI des États-Unis et le Pilier Deux se traduisent par des taux d'imposition effectifs différents qui désavantagent les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis; relève en outre qu'en raison de la solution juxtaposée, les entreprises multinationales ayant leur siège aux États-Unis sont techniquement exemptées de la plupart des obligations du Pilier Deux, ce qui désavantage ***grandement*** les entreprises européennes sur le plan de la concurrence;

Or. en

Amendement 58
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. fait part de ses vives inquiétudes en ce qui concerne les effets de la solution juxtaposée; constate que, bien que l'accord vise à garantir la stabilité réglementaire, il risque de nuire à l'égalité de concurrence et de raviver les pratiques fiscales dommageables des entreprises que le cadre du Pilier Deux avait justement pour objectif de réprimer;

Or. en

Amendement 59
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que, si le Pilier Deux prévoit un taux d'imposition minimum de 15 % par juridiction, l'agrégation mondiale du régime NCTI des États-Unis compense les bénéfices sous-imposés, ce qui crée un déséquilibre structurel entre les deux régimes;

Or. en

Amendement 60
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la Commission à publier les données ou analyses disponibles à propos de l'estimation de la perte de recettes subie par les États membres de l'Union à la suite de la mise en œuvre de la solution juxtaposée;

Or. en

Amendement 61
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	4 quater. invite la Commission à publier une nouvelle évaluation de l'effet de l'introduction, par l'intermédiaire de la solution juxtaposée, d'un nouveau régime de protection ciblée en matière d'incitations fiscales fondées sur la substance dans le cadre du Pilier Deux; souligne qu'il importe d'examiner dans quelle mesure la permissibilité de ces mesures incitatives, principalement utilisées aux États-Unis, compromet les objectifs généraux qui visent à prévenir un nivellement par le bas en matière fiscale et crée un désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises établies dans l'Union;

Or. en

Amendement 62
Regina Doherty, Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l'Union;	5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l'Union***, tout en reconnaissant le principe de subsidiarité et le fait que la fiscalité est une compétence des États membres***; ***prie la Commission de tenir compte en permanence de la compétitivité économique de l'Union et de veiller à ce que ses propositions renforcent l'attractivité économique de l'Union au lieu de la réduire;***

Or. en

Amendement 63
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à analyser ***la situation*** et à proposer des solutions pour ***remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de*** garantir ***des conditions de concurrence équitables pour*** les entreprises ***européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l'Union***;	5. invite la Commission à analyser ***de manière urgente et approfondie l'incidence de la solution juxtaposée sur la facilitation du transfert mondial de bénéfices et la baisse des taux d'imposition effectifs,*** et à proposer ***des mesures correctives et*** des solutions pour garantir ***l'intégrité du cadre de l'impôt minimum mondial, empêcher un nivellement par le bas et s'assurer que*** les entreprises ***multinationales opérant sur le marché unique contribuent à un niveau d'imposition équitable et efficace, quel que soit l'implantation de leur siège social***;

Or. en

Amendement 64
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l'Union;	5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes***, d'assurer une imposition équitable, de protéger les recettes publiques, de prévenir les pratiques fiscales dommageables, de soutenir une croissance économique durable*** et de préserver la compétitivité mondiale de

l’Union;

Or. en

Amendement 65
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l’Union;	5. invite la Commission à analyser ***de toute urgence*** la situation et à proposer des solutions***, y compris des solutions législatives si nécessaire,*** pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l’Union;

Or. en

Amendement 66
Katri Kulmuni, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l’Union;	5. invite la Commission à analyser la situation et à proposer des solutions pour remédier aux déséquilibres structurels créés par la solution juxtaposée, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de préserver la compétitivité mondiale de l’Union***, et à rechercher activement des moyens de simplifier les règles du Pilier Deux***;

Or. en

Amendement 67
Jussi Saramo, Martin Schirdewan, Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. s'inquiète du fait que l'octroi d'un statut de régime de protection aux régimes d'impôt minimum de pays tiers qui ne relèvent pas du cadre du Pilier Deux crée un précédent dommageable d'exceptionnalisme au sein d'un système qui tire sa valeur d'une application universelle et cohérente; souligne que des concessions de cette nature, lorsqu'elles sont accordées sous la menace explicite de mesures commerciales unilatérales, banalisent le recours à la pression économique extraterritoriale comme moyen de pression sur l'autonomie réglementaire de l'Union, une forme de coercition qui, par sa nature, pourrait s'étendre à n'importe quel domaine de la politique de l'Union, et ainsi menacer sa souveraineté; réaffirme que l'engagement de l'Union à lutter contre l'évasion fiscale et à veiller à ce que toutes les entreprises multinationales paient leur juste part doit rester inconditionnel;

Or. en

Amendement 68
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rejette les appels en faveur d'une nouvelle ressource propre statistique de l'Union fondée sur les bénéfices des

entreprises;

Or. en

Amendement 69
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande à la Commission de déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux anticoncurrentiels qui nuisent aux entreprises européennes, y compris les aides d'État et les mesures compensatoires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 70
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande à la Commission de ***déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux anticoncurrentiels qui nuisent aux entreprises européennes, y compris les aides d'État et les mesures compensatoires***;	6. demande à la Commission de ***présenter une proposition relative à une taxe sur les services numériques afin de rétablir la justice dans la fiscalité de l'économie numérique; constate que certaines entreprises multinationales hautement numérisées continuent de bénéficier de structures commerciales qui facilitent le transfert de bénéfices vers des juridictions à faible imposition, ce qui se traduit par des taux d'imposition effectifs nettement inférieurs à ceux de nombreux autres acteurs économiques; souligne qu'en l'absence d'une solution globale, une taxe sur les services numériques à***

l'échelle de l'Union constituerait un outil simple, efficace et souple pour garantir que la valeur créée dans l'Union est imposée de manière équitable et que la concurrence au sein du marché unique n'est pas faussée;

Or. en

Amendement 71
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande à la Commission de déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux anticoncurrentiels qui nuisent aux entreprises européennes, y compris les aides d'État et les mesures compensatoires;	6. demande à la Commission de déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux anticoncurrentiels qui nuisent aux entreprises européennes, y compris les aides d'État et les mesures compensatoires; ***rappelle la nécessité de revenir à un cadre strict en matière d'aides d'État une fois que les circonstances exceptionnelles ont cessé, ce qui permettrait de renforcer un écosystème concurrentiel sain en matière fiscale au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 72
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande à la Commission de déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux	6. demande à la Commission de déployer pleinement les instruments de lutte contre les avantages fiscaux

anticoncurrentiels qui ***nuisent aux entreprises européennes, y compris les aides d'État et les mesures compensatoires***;	anticoncurrentiels qui ***peuvent résulter de la solution juxtaposée***;

Or. en

Amendement 73
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. constate avec inquiétude qu'une part importante des bénéfices générés par l'extraction de pétrole, de gaz et de minerais est transférée vers des juridictions à faible imposition, et que, selon certaines données, ce transfert de bénéfices s'intensifie lorsque les prix des matières premières sont élevés; invite la Commission à présenter une proposition visant à instaurer une surtaxe sur les bénéfices consolidés des entreprises du secteur des énergies fossiles, afin de garantir une imposition équitable des rentes tirées de ces énergies, de réaffecter les recettes à la transition écologique et de tourner le dos aux activités nuisibles à l'environnement pour privilégier un cadre fiscal plus durable;

Or. en

Amendement 74
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

6 bis. fait remarquer qu'une part importante de la richesse est concentrée dans les actifs et les bénéfices des entreprises; souligne la nécessité d'une fiscalité des entreprises équitable et efficace afin de garantir des recettes publiques suffisantes, ce qui permettrait aux États membres de faire face aux conséquences des crises passées et de se préparer aux défis économiques, sociaux et géopolitiques à venir; constate que l'optimisation fiscale agressive et la sous-imposition des bénéfices des entreprises faussent la concurrence, compromettent la justice fiscale et affaiblissent l'égalité de concurrence, tant au niveau mondial qu'à l'échelon interne;

Or. en

Amendement 75
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à proposer un cadre législatif garantissant que les entreprises multinationales dont le siège fiscal est établi dans des pays tiers soient imposées au sein de l'Union de la même manière que les entreprises qui ont leur résidence fiscale dans un État membre, lorsqu'elles réalisent une part importante de leurs revenus sur le marché unique;

Or. el

Amendement 76
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne le rôle des incitations et des exonérations fiscales ciblées dans le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'innovation; invite instamment la Commission et les États membres à élaborer et à utiliser des instruments fiscaux conformes aux règles de l'Union en matière d'aides d'État afin d'attirer et de conserver des activités à forte valeur ajoutée au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 77
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. constate avec inquiétude que, depuis le choc énergétique provoqué par la guerre en Iran, les bénéfices des compagnies pétrolières et gazières ont explosé, tandis que les factures d'énergie des ménages et des entreprises européennes ont fortement augmenté, et que ces bénéfices devraient continuer à croître dans les années à venir; souligne que les cinq plus grandes compagnies pétrolières ont enregistré plus de 100 milliards de dollars de bénéfices pour la seule année 2024; invite la Commission à proposer sans délai une taxe ciblée sur les bénéfices exceptionnels, applicable aux profits excédentaires consolidés des grandes sociétés pétrolières et gazières, fixée à un taux d'au moins 50 % et calculée par rapport à la moyenne des bénéfices réalisés par les entreprises du secteur de l'énergie ces dernières années; souligne que les recettes générées par une telle mesure devraient servir à apporter

un soutien ciblé aux ménages et aux PME, ainsi qu'à contribuer à réduire la dépendance de l'Union vis-à-vis des combustibles fossiles importés et à accélérer la transition énergétique durable;

Or. en

Amendement 78
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. invite la Commission à mettre en place un mécanisme de «présence fiscale européenne», en vertu duquel les entreprises de pays tiers qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil dans l'Union seraient considérées comme ayant une présence fiscale dans l'UE, indépendamment de toute implantation physique;

Or. el

Amendement 79
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. demande à la Commission d'évaluer la possibilité d'appliquer un impôt complémentaire compensatoire aux entreprises de pays tiers opérant sur le marché intérieur et soumises à un taux d'imposition effectif nettement inférieur à celui appliqué dans les États membres;

Or. el

Amendement 80
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. souligne que l'accès aux instruments de financement européens, aux programmes de recherche et d'innovation ainsi qu'aux marchés publics devrait être subordonné à l'existence d'une présence fiscale effective au sein de l'Union et au respect intégral des règles fiscales de l'UE;

Or. el

Amendement 81
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Nécessité de simplifier ***et*** de clarifier la législation de l'Union	Nécessité de simplifier***,*** de clarifier ***et d'assurer un processus décisionnel efficace et démocratique dans*** la législation ***fiscale*** de l'Union

Or. en

Amendement 82
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Nécessité de simplifier et de clarifier la législation de l'Union	Nécessité de simplifier***, de rendre transparente*** et de clarifier la législation de l'Union

Or. en

Amendement 83
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude que la solution juxtaposée ***accroît*** la complexité juridique et administrative ainsi que les coûts de mise en conformité pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis;	7. constate avec inquiétude que ***la conception du Pilier Deux a ajouté une couche comptable distincte et fastidieuse aux obligations de déclaration, étant donné que, pour calculer les impôts minimums mondiaux, il est nécessaire d'appliquer des cadres financiers (tels que la norme internationale d'information financière (IFRS) ou les principes de comptabilité généralement admis (GAAP) américains), combinés à des ajustements complexes de l'OCDE, en plus des codes fiscaux locaux; regrette que*** la solution juxtaposée ***accroisse encore davantage*** la complexité juridique et administrative ainsi que les coûts de mise en conformité pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis;

Or. en

Amendement 84
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude que la solution juxtaposée ***accroît*** la complexité juridique et administrative ainsi que les coûts de mise en conformité pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis;	7. constate avec inquiétude que la solution juxtaposée accroît la complexité juridique et administrative ***et crée de nouvelles lacunes***, ainsi que ***des*** coûts de mise en conformité***, y compris*** pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis***, tout en soustrayant les entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis à des obligations essentielles du cadre du Pilier Deux de l'OCDE et en permettant la poursuite de pratiques abusives et préjudiciables en matière fiscale***[1 ter];
	[1 ter] https://thefactcoalition.orgn/oecd-side-by-side-agreement/
	Or. en

Amendement 85
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude que la solution juxtaposée ***accroît*** la complexité juridique et administrative ainsi que les coûts de mise en conformité pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis;	7. constate avec inquiétude que la solution juxtaposée accroît la complexité juridique et administrative ainsi que les coûts de mise en conformité pour les entreprises multinationales ayant leur siège dans l'Union et exerçant des activités aux États-Unis***, ce qui sape la compétitivité de l'Union***;
	Or. en

Amendement 86
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que l'harmonisation des procédures relatives à l'impôt sur les sociétés, notamment en matière de calcul des bases d'imposition, d'application et de définitions, apporterait des avantages évidents au monde des entreprises, car elle aiderait les entreprises à mener des activités d'investissement dans un autre État membre de l'Union, tout en contribuant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales;

Or. en

Amendement 87
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***salue les*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification ***fiscale*** en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union ***et en réduisant*** la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union***,*** notamment ***en examinant la nécessité de maintenir les*** dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées***, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions»,*** la directive relative à la publication d'informations pays par pays ***et***	8. ***prend note des*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification ***administrative*** en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union***, ainsi qu'en les évaluant et en améliorant leur cohérence, tout en simplifiant les obligations de déclaration et les procédures afin de réduire*** la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union***; invite en outre la Commission à résister aux pressions exercées par les grandes entreprises multinationales, qui cherchent par leurs activités de lobbying à affaiblir la réglementation fiscale de l'Union, et à***

le cadre ***de la directive relative à la coopération administrative***;	***veiller à ce que ce processus n'entraîne pas une diminution de la transparence fiscale ni un affaiblissement des règles de lutte contre l'évasion fiscale; s'oppose*** notamment ***à tout démantèlement des*** dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées ***et à toute révision prématurée de*** la directive relative à la publication d'informations pays par pays***, étant donné que ses effets concrets ne peuvent pas encore être correctement évalués en raison de sa mise en œuvre récente; invite plutôt la Commission à prévoir un délai suffisant pour la mise en œuvre avant d'envisager toute modification législative, à procéder à une évaluation factuelle des deux premières années de mise en œuvre et à présenter des propositions visant à renforcer*** le cadre***, notamment en s'orientant vers une déclaration pays par pays publique et entièrement ventilée dans toutes les juridictions***; ***souligne en outre qu'il est important de renforcer la coopération entre les États membres et les administrations fiscales nationales afin de favoriser une interprétation et une application plus cohérentes de la législation en matière de fiscalité directe et indirecte à travers l'Union;***
	Or. en

Amendement 88
Enikő Győri, Tomáš Kubín, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité***; invite la Commission à mettre en œuvre un programme ambitieux et global de***

mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;

simplification de l'impôt sur les sociétés visant à renforcer la compétitivité mondiale de l'Union, à réduire les coûts de mise en conformité et à accroître la sécurité juridique pour les entreprises opérant au sein du marché intérieur;
invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative; ***souligne que les efforts de simplification devraient profiter tout particulièrement aux PME, aux entreprises innovantes et aux activités transfrontières, en réduisant les charges administratives excessives, les obligations de déclaration redondantes et la fragmentation juridique au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 89
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***salue les*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la	8. ***prend note des*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité***; note en***

Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en ***examinant la nécessité de maintenir*** les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale ***relatives aux sociétés étrangères contrôlées***, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;

particulier la nécessité de tirer profit du processus de révision pour remédier aux redondances des règles actuelles et pour harmoniser et simplifier l'application des règles et des concepts communs; souligne en particulier que la normalisation des termes et des concepts est essentielle pour simplifier la mise en conformité, étant donné que les diverses interprétations nationales peuvent donner lieu à des problèmes de fragmentation et de complexité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en ***harmonisant*** les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale ***avec le cadre du Pilier Deux, lorsque cela est possible***, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative; ***souligne que les efforts de simplification de la législation de l'Union ne doivent pas conduire à la dérégulation et à un affaiblissement des normes européennes;***

Or. en

Amendement 90
Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***salue les*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur ***la fiscalité***; invite la	8. ***prend note des*** travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur ***l'imposition***; invite la

Commission à donner la priorité ***à la simplification fiscale en révisant les mesures*** redondantes ***en matière de déclaration et de lutte contre*** l'évasion ***fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir*** les dispositions ***de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale*** relatives aux sociétés étrangères contrôlées***, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant*** la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions»***, la directive relative à la publication d'informations pays par pays*** et ***le*** cadre de la directive relative à la coopération administrative;

Commission à donner la priorité ***au recensement des lacunes fiscales qui subsistent et à rationaliser les règles*** redondantes***; souligne l'efficacité de la directive sur la lutte contre*** l'évasion ***fiscale (directive ATAD) dans la mise en œuvre du plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS); reconnaît que*** les dispositions relatives aux sociétés étrangères contrôlées ***(SEC) pourraient être simplifiées en conservant l'option prévue à l'article 7, paragraphe 2, point a), pour les revenus non distribués; rappelle que le Pilier Deux, contrairement à la directive ATAD, ne s'applique qu'aux groupes dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 750 000 000 EUR; reconnaît que la révision de*** la directive mères-filiales, ***de*** la directive fiscale «fusions» et ***du*** cadre de la directive relative à la coopération administrative ***(directive DAC) pourrait permettre une simplification***; ***souligne que les efforts de simplification de la législation de l'Union ne doivent pas conduire à la dérégulation et à un affaiblissement des normes européennes;***

Or. en

Amendement 91
Jussi Saramo, Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de

l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union***, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le*** cadre ***de la directive relative à la coopération administrative***;	l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union***; souligne toutefois qu'aucune mesure de simplification ne doit se faire au détriment des mécanismes de transparence et du*** cadre ***de divulgation, qui sont essentiels à l'efficacité du contrôle fiscal, à la protection des recettes publiques et à l'état de droit***; ***invite la Commission à veiller à ce que toute réduction des obligations en matière de transparence s'accompagne d'une analyse d'impact rigoureuse démontrant qu'aucune diminution de la capacité de mise en œuvre n'en résulte;***
	Or. en

Amendement 92
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, ***notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la***	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, ***sur la base d'un critère de proportionnalité strict et du principe selon lequel aucune nouvelle obligation de déclaration fiscale ne devrait être introduite sans qu'une obligation existante équivalente ne soit supprimée ou simplifiée***;

coopération administrative;

Or. en

Amendement 93
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative ***(directive DAC)***;

Or. en

Amendement 94
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*

8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le ***train de mesures omnibus sur la fiscalité***; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer ***l'omnibus sur l'imposition***; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ainsi qu'en révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;

Or. en

Amendement 95
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ***ainsi qu'en***	8. salue les travaux de la Commission visant à préparer le train de mesures omnibus sur la fiscalité; invite la Commission à donner la priorité à la simplification fiscale en révisant les mesures redondantes en matière de déclaration et de lutte contre l'évasion fiscale prévues par la législation fiscale de l'Union et en réduisant la charge administrative pesant sur les entreprises ayant leur siège dans l'Union, notamment en examinant la nécessité de maintenir les dispositions de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale relatives aux sociétés étrangères contrôlées, ***en veillant à***

révisant et éventuellement en simplifiant la directive mères-filiales, la directive fiscale «fusions», la directive relative à la publication d'informations pays par pays et le cadre de la directive relative à la coopération administrative;

ce que les petits États membres et les entreprises de taille moyenne n'aient pas à supporter une charge disproportionnée du fait du chevauchement des cadres de mise en conformité;

Or. en

Amendement 96
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que la directive relative au Pilier Deux garantit un taux d'imposition effectif minimal dans chaque État membre de l'Union et contient des dispositions anti-abus spécifiques, qui s'appliquent aux dispositifs de financement intragroupe; constate que la directive ATAD partage l'objectif général du Pilier Deux, qui consiste à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, notamment grâce à sa règle de limitation des intérêts, qui restreint le montant des intérêts intragroupe qu'une entreprise peut déduire; estime que, dès lors qu'un groupe est soumis à l'impôt minimum mondial, ce dispositif absorbe déjà une grande partie du risque qui justifiait la règle de limitation des intérêts, de sorte que l'application des deux régimes au même groupe entraîne un double emploi sans valeur ajoutée; invite la Commission, sur cette base, à examiner si les groupes relevant du champ d'application de la directive relative au Pilier Deux devraient être exemptés de la règle de limitation des intérêts prévue par la directive ATAD, ou si, au contraire, cette règle devrait leur être appliquée sous une forme adaptée;

Or. en

Amendement 97
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne l'extrême importance de veiller à ce que les obligations réglementaires et fiscales fastidieuses destinées aux grandes entreprises ne soient pas étendues, directement ou indirectement, aux PME; rappelle qu'en ce qui concerne la réglementation actuelle relative aux grandes entreprises (telle que la réglementation sur l'impôt minimum), il est justifié de maintenir les restrictions qui en excluent les PME; relève que les PME ne disposent pas des mêmes ressources (telles qu'un service fiscal interne complet ou des ressources en matière de conseil très vastes) que les grands groupes pour faire face à la charge de travail découlant d'une réglementation fiscale complexe et d'obligations déclaratives lourdes et que, pour cette raison, une réglementation complexe et dense pèse en principe beaucoup plus lourdement sur les PME;

Or. en

Amendement 98
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que des données empiriques montrent qu'un

affaiblissement des règles en matière d'évasion fiscale des entreprises et de transfert de bénéfices ont des répercussions sur l'emploi et se traduisent notamment par des pertes d'emplois; invite la Commission, dans le cadre du train de mesures omnibus sur la fiscalité, à procéder à une évaluation approfondie de ses effets sur les marchés du travail, les salaires et les conditions de travail;

Or. en

Amendement 99
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE***, notamment le décalage entre sa détermination de la base d'imposition et celle prévue par les règles GloBE dans le cadre du Pilier Deux***; ***regrette que la proposition relative au BEFIT ne prévoie pas une véritable consolidation au niveau de l'Union, mais plutôt l'agrégation et la répartition ultérieure des résultats fiscaux; regrette en outre qu'elle ait cherché à introduire le Pilier Un au niveau de l'Union au moyen d'une formule de répartition fondée sur les facteurs, malgré l'absence d'accord de l'OCDE sur le Pilier Un;***

Or. en

Amendement 100

Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE***;	9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***notamment en ce qui concerne les risques persistants d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices; souligne qu'il est nécessaire de garantir une pleine conformité avec les normes minimales d'imposition convenues au niveau international et d'éviter l'apparition de nouvelles lacunes susceptibles de faciliter l'optimisation fiscale agressive***;

Or. en

Amendement 101
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***en raison*** de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande à la Commission de réexaminer ***et d'adapter*** sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***en tenant pleinement compte*** de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE ***et de la nécessité d'éviter la création d'un cadre fiscal parallèle et redondant qui alourdirait la charge administrative et les obligations de mise en conformité pour les entreprises européennes***;

Or. en

Amendement 102
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de ***réexaminer*** sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande ***instamment*** à la Commission de ***retirer ou de suspendre définitivement*** sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE***, de la possibilité qu'elle offre de fausser les bases d'imposition nationales pour les sociétés au moyen de formules de consolidation arbitraires, et de la charge administrative inutile qu'elle entraîne***;

Or. en

Amendement 103
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE***, et de présenter, le cas échéant, une proposition moins ambitieuse se limitant à des mesures de simplification administrative pleinement compatibles avec le cadre international***;

Or. en

Amendement 104
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE; ***constate l'absence de progrès au sein du Conseil concernant ce dossier législatif et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations;***

Or. en

Amendement 105
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles*** du Pilier Deux ***de l'OCDE***;	9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), ***afin de l'évaluer et de remédier à toute incohérence par rapport aux obligations incombant aux entreprises multinationales dans le cadre du*** Pilier Deux;

Or. en

Amendement 106

Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande à la Commission de réexaminer sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;	9. demande à la Commission de réexaminer ***et de retirer*** sa proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), en raison de ses incompatibilités fondamentales avec les règles du Pilier Deux de l'OCDE;

Or. en

Amendement 107
Pierre Pimpie, Tomáš Kubín, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. s'inquiète de la mise en œuvre de la solution juxtaposée en tant que régime de protection au titre de l'article 32 de la directive sur le Pilier Deux, plutôt que dans le cadre d'un processus législatif approprié;	10. s'inquiète de la mise en œuvre de la solution juxtaposée en tant que régime de protection au titre de l'article 32 de la directive sur le Pilier Deux, plutôt que dans le cadre d'un processus législatif approprié; ***insiste pour que toute modification substantielle des obligations des États membres ou des entreprises au titre de la directive relative au Pilier Deux soit effectuée dans le cadre de la procédure législative appropriée, dans le plein respect de l'exigence d'unanimité en matière fiscale;***

Or. en

Amendement 108
Rasmus Andresen

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. s'inquiète de la mise en œuvre de la solution juxtaposée en tant que régime de protection au titre de l'article 32 de la directive sur le Pilier Deux, plutôt que dans le cadre d'un processus législatif approprié;	10. s'inquiète de la mise en œuvre de la solution juxtaposée en tant que régime de protection au titre de l'article 32 de la directive sur le Pilier Deux, plutôt que dans le cadre d'un processus législatif approprié; ***déplore que les pressions politiques exercées par les États-Unis aient abouti à un accord susceptible de compromettre l'égalité de concurrence au niveau mondial et l'efficacité du cadre en matière d'impôt minimum mondial;***

Or. en

Amendement 109
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. note que les États membres appliqueront la directive sur le Pilier Deux à partir de différentes dates; invite les États membres à veiller à la transposition intégrale de la directive ***afin d'atténuer les risques découlant de la confiance mutuelle dans les rescrits fiscaux émis par les administrations fiscales nationales***;	11. note que les États membres appliqueront la directive sur le Pilier Deux à partir de différentes dates; invite les États membres à veiller à la transposition intégrale de la directive;

Or. en

Amendement 110
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 111
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres;	12. ***souligne que la charge administrative imposée par le Pilier Deux aux entreprises et aux administrations fiscales risque de l'emporter sur les avantages fiscaux qu'il procure aux petits États membres;*** invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres***, par exemple en mettant en place une procédure de mise en conformité simplifiée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain seuil et en simplifiant les obligations de déclaration redondantes***;

Or. en

Amendement 112
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à envisager	12. invite la Commission à envisager

des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres;	des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres; ***souligne que la mise en œuvre du Pilier Deux ne doit pas pénaliser les incitations fiscales nationales légitimes en faveur de l'innovation ainsi que de la recherche et du développement, telles que les primes à la recherche; invite la Commission à faire pression au sein de l'OCDE pour la mise en place de régimes de protection permanents et simples afin de protéger les sites d'implantation d'entreprises compétitifs;***

Or. en

Amendement 113
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres;	12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres; ***prie les États membres et la Commission d'engager des négociations au sein de l'OCDE afin d'étudier de nouvelles possibilités de simplification;***

Or. en

Amendement 114
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales des petits États membres;	12. invite la Commission à envisager ***et à mettre en œuvre rapidement*** des mesures ***énergiques*** de simplification***, telles que des régimes de protection et des procédures de dépôt simplifiées,*** en vue d'alléger la ***forte*** charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux ***et le contrôle de cette mise en œuvre*** pour les administrations fiscales des petits États membres;

Or. en

Amendement 115
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales ***des petits États membres***;	12. invite la Commission à envisager des mesures de simplification en vue d'alléger la charge que représente la mise en œuvre du Pilier Deux pour les administrations fiscales;

Or. en

Amendement 116
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. déplore que l'unanimité requise en matière fiscale ait empêché toute avancée significative vers un cadre d'imposition des sociétés harmonisé et plus équitable, notamment en ce qui concerne

l'harmonisation de la base d'imposition pour les sociétés, l'imposition minimale et l'imposition des entreprises numériques; souligne que cette situation a favorisé une concurrence fiscale préjudiciable et des distorsions du marché intérieur de l'Union, au profit des grandes entreprises multinationales et au détriment des budgets publics et des PME; invite le Conseil et le Conseil européen à abandonner le principe de l'unanimité en matière fiscale en recourant aux clauses passerelles prévues par les traités, notamment les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la coopération administrative, la transparence fiscale et toute autre mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché intérieur; constate qu'une telle possibilité n'a jamais été mise à profit dans le domaine fiscal;

Or. en

Amendement 117
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'un cadre commun pour l'imposition des sociétés au moyen d'une harmonisation permettra non seulement de réduire considérablement les coûts de mise en conformité et la charge administrative, mais aussi de créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant au sein du marché intérieur, d'encourager l'expansion, de renforcer la sécurité juridique et de stimuler les investissements et la croissance dans l'Union; invite, à cet égard, la Commission à continuer de promouvoir

activement des mesures du type BEFIT pour harmoniser la base d'imposition pour les sociétés et permettre la consolidation fiscale, éventuellement en adoptant une approche progressive;

Or. en

Amendement 118
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande instamment à la Commission d'exclure les prêts destinés à la construction, à la transformation et à la rénovation de bâtiments à des fins de logement social du champ d'application de la règle de limitation des intérêts prévue par la directive ATAD;

Or. en

Amendement 119
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rejette la proposition relative à une ressource pour l'Europe provenant des entreprises;

Or. en

Amendement 120
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite la Commission à présenter une feuille de route actualisée pour rendre le processus décisionnel en matière de politique fiscale de l'Union plus efficace et plus démocratique, en vue de passer au vote à la majorité qualifiée et à la procédure législative ordinaire dans certains domaines bien définis de la politique fiscale, et à évaluer systématiquement le recours à l'article 116 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne lorsque des règles fiscales nationales divergentes faussent la concurrence au sein du marché intérieur et qu'aucun accord ne peut être trouvé; invite en outre les États membres qui le souhaitent à recourir à la coopération renforcée lorsque l'unanimité empêche de faire avancer des initiatives fiscales bloquées depuis longtemps;

Or. en

Amendement 121
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. rappelle que les mesures de transparence fiscale, notamment la déclaration publique pays par pays, contribuent à une concurrence loyale, renforcent la responsabilité des entreprises et offrent une plus grande sécurité aux investisseurs; souligne qu'une transparence accrue contribue à instaurer des conditions de concurrence

équitables au sein du marché unique, ce qui renforce l'attractivité de l'Union en tant que destination pour des investissements sains et durables;

Or. en

Amendement 122
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. rappelle l'importance du principe «une fois pour toutes», selon lequel les autorités fiscales qui reçoivent déjà des informations en vertu d'une directive ne devraient pas demander à nouveau ces mêmes informations à la même entité sous une autre forme, à moins que cette demande supplémentaire ne soit clairement effectuée à des fins d'application;

Or. en

Amendement 123
Arba Kokalari, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne que la fragmentation fiscale est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises de l'Union doivent faire face à des coûts plus élevés lorsqu'elles s'étendent et se développent au-delà des frontières, lèvent des capitaux ou structurent leurs investissements au sein du marché unique;

Or. en

Amendement 124
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
État de la lutte contre ***les pratiques fiscales dommageables***	État de la lutte contre ***la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale agressive***

Or. en

Amendement 125
Markus Ferber

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
État de la lutte contre les pratiques fiscales dommageables	***Statut de la coopération administrative internationale en matière fiscale***

Or. en

Amendement 126
Enikő Győri, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui	13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui

représente une avancée majeure dans la prévention des pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales;	représente une avancée majeure dans la prévention des pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales; ***fait toutefois ressortir qu'une concurrence fiscale loyale et saine entre les États membres de l'Union reste un élément important du marché intérieur et contribue à la compétitivité mondiale de l'Union en créant un environnement favorable aux entreprises; souligne que le fait de laisser aux États membres une marge de manœuvre suffisante en matière de fiscalité directe contribue à préserver l'attractivité de l'Union en tant que pôle d'activité économique et d'innovation, ce qui favorise le maintien des entreprises, des investissements, des emplois hautement qualifiés et des industries stratégiques en son sein;***
	Or. en

Amendement 127
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui représente une avancée majeure dans la prévention des pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales;	13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui représente une avancée majeure dans la prévention des pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales; ***regrette que, malgré les efforts réglementaires réalisés au cours de la dernière décennie, le transfert de bénéfices vers des pays à régime fiscal privilégié demeure une pratique largement répandue parmi les grandes multinationales et qui semble ne pas faiblir; rappelle que, dans le contexte***

international actuel, il est essentiel de surveiller les nouvelles formes de concurrence fiscale dommageable, notamment celles découlant des exceptions prévues dans le cadre du Pilier Deux et du traitement des crédits d'impôt[3 bis];

[3 bis] https://taxjustice.net/reports/the-state-of-tax-justice-2025/

Or. en

Amendement 128
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui représente une avancée majeure dans ***la prévention des pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales***;	13. se réjouit de la contribution du Pilier Deux à la réduction du nombre de juridictions appliquant des taux effectifs d'imposition très faibles aux sociétés et à l'introduction d'impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement dans de nombreuses juridictions, ce qui représente une avancée majeure dans ***la mise en place d'une sécurité mondiale pour les contribuables de l'impôt sur les sociétés et dans une coopération administrative plus efficace***;

Or. en

Amendement 129
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*

14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite la Commission et les États membres à renforcer la coopération internationale pour relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales;	14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite la Commission et les États membres à renforcer la coopération internationale pour relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales; ***souligne que les pertes de recettes fiscales sont de plus en plus liées à la présence d'entreprises de pays tiers sur le marché unique sans contribution fiscale proportionnée, ce qui fausse la concurrence au détriment des entreprises européennes;***

Or. el

Amendement 130
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; ***invite la Commission et les États membres à renforcer la coopération internationale pour relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales;***	14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes;

Or. en

Amendement 131
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que les pertes de recettes	14. note que les pertes de recettes

fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite la Commission ***et*** les États membres ***à*** renforcer la coopération internationale ***pour*** relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales;	fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite ***instamment*** la Commission ***à jouer un rôle plus dynamique et ambitieux, en collaboration avec*** les États membres***, pour*** renforcer la coopération internationale ***et promouvoir des mesures efficaces visant à*** relever ce défi et à préserver les recettes fiscales nationales;

Or. en

Amendement 132
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite la Commission et les États membres à renforcer la coopération internationale pour relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales;	14. note que les pertes de recettes fiscales estimées résultant des stratégies BEPS des entreprises multinationales restent importantes; invite la Commission et les États membres à ***coordonner les mesures anti-abus et à*** renforcer la coopération internationale pour relever ce défi et préserver les recettes fiscales nationales;

Or. en

Amendement 133
Enikő Győri, Tomáš Kubín, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne qu'une lutte efficace contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale agressive reste

essentielle pour préserver les finances publiques des États membres et renforcer la confiance dans les systèmes fiscaux; invite la Commission et les États membres à renforcer la coopération administrative, à améliorer l'échange d'informations et à promouvoir des mécanismes de recouvrement des impôts efficaces et efficients dans toute l'Union; souligne que des systèmes fiscaux efficaces et applicables sont indispensables pour garantir des conditions de concurrence équitables aux entreprises, réduire les distorsions au sein du marché intérieur et assurer des recettes publiques durables, tout en évitant d'imposer des charges administratives disproportionnées aux contribuables respectueux de leurs obligations;

Or. en

Amendement 134
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. déplore le retrait du programme de travail de la Commission pour 2026 des propositions relatives à la taxe sur les transactions financières, à l'établissement des prix de transfert, à la directive contre les entités écrans, à l'instauration du vote à la majorité qualifiée pour les questions techniques ou non sensibles en matière de TVA, ainsi qu'à un abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement, et exhorte la Commission à accélérer les mesures de lutte contre la fraude fiscale, ainsi qu'à présenter la proposition concernant la publication annuelle du taux d'imposition effectif des sociétés applicable à certaines grandes entreprises, comme prévu dans la

communication sur la fiscalité des entreprises au XXIe siècle[4 bis];

[4 bis] ***https://taxation-customs.ec.europa.eu/system/files/2021-05/communication_on_business_taxation_for_the_21st_century.pdf***

Or. en

Amendement 135
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. rappelle qu'il est important, avec la mise en œuvre du Pilier Deux, de surveiller les nouvelles formes de concurrence fiscale dommageable qui pourraient se développer, notamment en raison des exceptions prévues par le cadre, ainsi que du traitement de certaines incitations fiscales[16 bis];

[16 bis] ***Observatoire européen de la fiscalité, Global Tax Evasion Report 2024, p. 36; Commission européenne, Rapport annuel sur la fiscalité 2025, p. 94; Observatoire européen de la fiscalité, Global Tax Evasion Report 2024, p. 52-54***

Or. en

Amendement 136
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. déplore que certains États membres continuent de favoriser l'optimisation fiscale agressive et font office de paradis fiscaux au sein de l'Union en recourant à des régimes préférentiels, à une faible imposition effective des bénéfices des entreprises et à des mécanismes facilitant l'optimisation fiscale agressive; souligne que la concurrence fiscale dommageable au sein de l'Union fausse le marché intérieur, porte atteinte à l'équité et fait peser la charge fiscale sur les travailleurs, les ménages et les PME; invite la Commission et le Conseil à appliquer des critères objectifs et cohérents aux pratiques fiscales dommageables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, et à mettre en place des contre-mesures crédibles; les invite en outre à évaluer la mise en œuvre de la révision de 2022 du code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises pour ce qui est de la promotion d'une concurrence fiscale loyale au sein et en dehors de l'Union et de la lutte contre les pratiques fiscales dommageables; demande une réforme pour renforcer son mandat, sa transparence, sa responsabilité et ses mécanismes de suivi;

Or. en

Amendement 137
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. rappelle les résolutions du Parlement sur la réforme de la liste des paradis fiscaux et sur la réforme de la

politique de l'Union en matière de pratiques fiscales dommageables (y compris la réforme du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)»); invite le Conseil à relancer les discussions sur une réforme globale du Code et à mettre en œuvre les recommandations du Parlement[17 bis];

[17 bis] Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur la réforme de la liste des paradis fiscaux de l'Union européenne; résolution du Parlement européen du 7 octobre 2021 sur la réforme de la politique de l'Union en matière de pratiques fiscales dommageables (y compris la réforme du groupe «Code de conduite»).

Or. en

Amendement 138
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. constate que les tensions géopolitiques actuelles ont généré des bénéfices exceptionnels importants dans certains secteurs; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que ces gains exceptionnels soient imposés de manière équitable et efficace, et à lutter contre le transfert transfrontière de bénéfices exceptionnels qui réduit les recettes fiscales et fausse ainsi la concurrence loyale;

Or. en

Amendement 139
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. réaffirme son attachement à l'ordre international fondé sur des règles; souligne que ***les*** instruments ***développés au niveau international ne sont*** efficaces ***que dans la mesure où ils s'appuient sur un véritable accord mondial et où ils sont mis*** en œuvre ***de manière effective***;	15. réaffirme son attachement à l'ordre international fondé sur des règles; souligne que ***certains*** instruments***, tels que la formule de répartition et les taxes sur les services numériques, peuvent rester*** efficaces ***même en l'absence de mise*** en œuvre ***universelle***;

Or. en

Amendement 140
Jussi Saramo, Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. réaffirme son attachement à l'ordre international fondé sur des règles; souligne que les instruments développés au niveau international ***ne sont efficaces que dans la mesure où ils s'appuient sur un véritable accord mondial et où ils sont mis en œuvre de manière effective***;	15. réaffirme son attachement à l'ordre international fondé sur des règles; souligne que les instruments élaborés au niveau international ***constituent le cadre le plus ambitieux et le plus solide sur le plan structurel disponible pour relever les défis fiscaux mondiaux***;

Or. en

Amendement 141
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. déplore que la balance commerciale	16. déplore que la balance commerciale

de l’Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d’autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques et de services en nuage se sont développés rapidement; souligne que cette évolution constitue un défi majeur pour les systèmes fiscaux des États membres et nécessite de repenser la réaffectation des droits d’imposition;

de l’Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d’autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques***,*** ***d’intelligence artificielle*** et de services en nuage se sont développés rapidement***, ce qui a accru la concentration du pouvoir économique et des bénéfices imposables entre les mains d’un petit nombre d’entreprises multinationales numériques dont le siège social est situé en dehors de l’Union***; souligne que cette évolution constitue un défi majeur pour les systèmes fiscaux des États membres et nécessite de repenser la réaffectation des droits d’imposition; ***invite la Commission et les États membres à mettre en place une approche coordonnée en matière d’attribution des droits d’imposition dans l’économie numérique et de l’intelligence artificielle, afin d’empêcher le transfert de bénéfices et de garantir que les bénéfices et les rentes générés par les utilisateurs, les données et les entreprises de l’Union soient imposés de manière équitable là où la valeur est créée;***

Or. en

Amendement 142
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. déplore que la balance commerciale de l’Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d’autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques et de services en nuage se sont développés rapidement; ***souligne que cette évolution constitue un défi majeur pour les systèmes fiscaux des États membres et nécessite de repenser la réaffectation des droits***	16. déplore que la balance commerciale de l’Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d’autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques et de services en nuage se sont développés rapidement;

d'imposition;

Or. en

Amendement 143
Regina Doherty, Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. déplore que la balance commerciale de l'Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d'autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques et de services en nuage se sont développés rapidement; souligne que cette évolution ***constitue un défi majeur pour les systèmes fiscaux des États membres et nécessite de repenser la réaffectation des droits d'imposition***;	16. déplore que la balance commerciale de l'Union en matière de services numériques se soit fortement déséquilibrée au profit d'autres juridictions où les fournisseurs de technologies numériques et de services en nuage se sont développés rapidement; souligne que cette évolution ***met en évidence l'importance d'une coopération internationale constante pour garantir la sécurité fiscale, éviter la double imposition et offrir un environnement stable propice à l'investissement, à l'innovation et à la croissance économique***;

Or. en

Amendement 144
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à étudier la mise en place d'un mécanisme européen de répartition des obligations fiscales pour les services numériques et en ligne fournis par des entreprises de pays tiers à des consommateurs et à des entreprises au sein de l'Union;

Or. el

Amendement 145
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. demande l'adoption de règles uniformes visant à empêcher le transfert artificiel de bénéfices hors de l'Union au moyen de transactions intragroupes, de droits de propriété intellectuelle et de services numériques fournis par des entreprises liées établies dans des pays tiers;

Or. el

Amendement 146
Jussi Saramo, Martin Schirdewan, Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur*** les services numériques***, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture*** des États***-Unis au dialogue sur ces questions***;	17. ***déplore que les négociations multilatérales sur la réaffectation des droits d'imposition dans le cadre du Pilier Un soient au point mort, sans perspective de conclusion à court terme, et que la question de la fiscalité de l'économie numérique reste en suspens depuis 2018 malgré les efforts soutenus de l'Union et de ses partenaires; estime que l'absence de progrès significatifs au niveau multilatéral ne devrait pas retarder l'action de l'Union visant à garantir que les revenus de l'économie numérique générés au sein de son marché intérieur soient imposés de manière équitable et cohérente; invite la Commission à***

présenter sans plus tarder une nouvelle proposition relative à une taxe sur les services numériques ***à l'échelle de l'Union, afin de préserver les recettes*** des États ***membres et de garantir des conditions de concurrence équitables entre les modèles économiques numériques et traditionnels; fait observer que, selon certaines estimations, une taxe sur les services numériques de 5 % à l'échelle de l'Union générerait 37,5 milliards d'euros de recettes annuelles en 2026, un chiffre qui devrait augmenter considérablement au cours des années suivantes, ce qui représente une contribution substantielle et croissante à la capacité budgétaire de l'Union à un moment où les besoins en matière de finances publiques sont accrus***;

Or. en

Amendement 147
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, ***qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture*** des États***-Unis au dialogue sur ces questions***;	17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, ***dans l'attente toutefois de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un cadre multilatéral global garantissant une répartition équitable des droits d'imposition sur les entreprises multinationales opérant dans plusieurs juridictions, réaffirme le droit souverain*** des États ***à adopter des mesures unilatérales temporaires pour protéger et préserver leurs assiettes fiscales, y compris les taxes sur les services numériques, tout en reconnaissant qu'une participation internationale plus large à ces mesures pourrait contribuer à réduire la portée des mesures de rétorsion***

unilatérales;

Or. en

Amendement 148
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions;	17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions; ***souligne toutefois que, tant qu'un accord mondial global et contraignant au titre du Pilier Un ne sera pas pleinement opérationnel, ces taxes nationales sur les services numériques resteront un instrument justifié et essentiel permettant aux États membres de veiller à ce que toutes les entreprises numériques apportent leur juste contribution aux budgets nationaux;***

Or. en

Amendement 149
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à	17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à

l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions;	l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions; ***souligne qu'une fiscalité équitable et efficace de l'économie numérique reste essentielle pour garantir des conditions de concurrence équitables et préserver les recettes publiques;***

Or. en

Amendement 150
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions;	17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant ***les solutions au titre du Pilier Un et*** les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue l'ouverture des États-Unis au dialogue sur ces questions;

Or. en

Amendement 151
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue ***l'ouverture des États-Unis au*** dialogue sur ces	17. prend acte des préoccupations des États-Unis concernant les taxes unilatérales sur les services numériques, qu'ils considèrent comme discriminatoires à l'égard des entreprises américaines du secteur des technologies; salue ***un*** dialogue ***constructif entre l'Union et les États-Unis***

questions;	sur ces questions;

Or. en

Amendement 152
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et, partant, qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre idéale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 153
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et, partant, qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre idéale;	18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et, partant, qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre idéale***, pour autant que toute solution respecte le principe de la substance économique et ne désavantage pas de manière arbitraire les petites***

économies ouvertes;

Or. en

Amendement 154
Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que les mesures unilatérales ***ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent*** d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, ***et, partant, qu'une*** solution mondiale en matière de fiscalité numérique ***constituerait la voie à suivre idéale***;	18. est d'avis que les mesures unilatérales ***peuvent risquer*** d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, ***tout en rappelant que les conventions fiscales en matière de double imposition restent un instrument essentiel pour prévenir la double imposition et préserver la sécurité juridique; souligne que toute*** solution mondiale en matière de fiscalité numérique ***doit reposer sur un large consensus et être mise en œuvre de manière efficace par toutes les grandes économies***;

Or. en

Amendement 155
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et, partant, qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre idéale;	18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et, partant, qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre idéale ***pour élaborer une solution sur un plus large consensus***;

Or. en

Amendement 156
Regina Doherty, Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et***,*** ***partant,*** qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la voie à suivre ***idéale***;	18. est d'avis que les mesures unilatérales ou les conventions fiscales en matière de double imposition ne permettent pas de relever de manière adéquate les défis fiscaux mondiaux et risquent d'ouvrir la voie à des mesures de rétorsion, et qu'une solution mondiale en matière de fiscalité numérique constituerait la ***seule*** voie ***efficace*** à suivre;

Or. en

Amendement 157
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne toutefois qu'en l'absence de solution mondiale, des mesures régionales ou unilatérales peuvent contribuer à garantir une plus grande équité fiscale; invite instamment la Commission à réexaminer la portée de l'action de l'Union en matière de fiscalité équitable de l'économie numérique à la lumière des récents développements politiques dans le cadre du Pilier Deux de l'OCDE; demande que soit réexaminée la question d'une taxe européenne sur le numérique qui garantisse une approche commune de la taxation du secteur

numérique et renforce la compétitivité mondiale de l'Union en assurant une sécurité juridique et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises numériques opérant au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 158
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que tout futur accord international de coopération fiscale devra comporter des clauses de réciprocité, afin que les entreprises de pays tiers bénéficiant d'un accès au marché unique soient soumises à des obligations fiscales équivalentes à celles qui s'appliquent aux entreprises de l'Union;

Or. el

Amendement 159
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***prend acte*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale;	19. ***se félicite*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale; ***estime qu'une telle convention des Nations unies sur la fiscalité devrait être conçue de manière à garantir une répartition équitable des***

droits d'imposition entre les États-nations et, tout en tenant dûment compte de la souveraineté fiscale nationale, à soutenir les efforts de lutte contre les pratiques fiscales dommageables et les flux financiers illicites; souligne que, dans ce contexte, l'Union devrait jouer un rôle proactif afin de permettre aux pays en développement de mobiliser des ressources nationales, notamment grâce à une amélioration de la gouvernance fiscale, et montrer l'exemple en matière de lutte contre les flux financiers illicites;

Or. en

Amendement 160
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. prend acte des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale***, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale***;	19. prend acte ***avec inquiétude*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale***; s'oppose fermement aux projets de dispositions, tels que l'article 5, qui pourraient être interprétés comme imposant la renégociation obligatoire des conventions fiscales bilatérales existantes, ce qui porterait atteinte à la sécurité juridique établie de longue date***; ***rejette tout cadre fiscal international qui s'éloigne d'un processus décisionnel fondé sur le consensus pour s'orienter vers le vote à la majorité simple;***

Or. en

Amendement 161
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***prend acte*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à ***améliorer la*** coopération ***et la transparence fiscales à l'échelle mondiale***;	19. ***se félicite*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à ***instaurer une*** coopération ***fiscale internationale pleinement inclusive et à mettre en place un système fiscal international juste, transparent, efficace, équitable et performant au service du développement durable; invite les États membres à continuer de participer de manière constructive à ce processus, indépendamment des travaux menés au sein de l'OCDE***;

Or. en

Amendement 162
Pierre Pimpie, Tomáš Kubín, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. prend acte des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale;	19. prend acte des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale; ***souligne que tout processus mené sous l'égide des Nations unies devrait compléter les normes existantes OCDE/G20, et non faire double emploi avec elles ou les compromettre, et qu'il devrait préserver la sécurité juridique et ne pas créer d'obligations contradictoires pour les États membres, les administrations fiscales ou les entreprises;***

Or. en

Amendement 163
Jussi Saramo, Martin Schirdewan, Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***prend acte*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale;	19. ***se félicite*** des négociations en cours dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui visent à améliorer la coopération et la transparence fiscales à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 164
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée dans les enceintes multilatérales; invite en outre la Commission à aider les États membres à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;	20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée dans les enceintes multilatérales***, le cas échéant, tout en conservant leur droit individuel de négocier et de voter de manière indépendante, conformément à leurs intérêts nationaux; rejette fermement toute tentative visant à transférer à la Commission la compétence externe exclusive en matière fiscale***; invite en outre la Commission à aider les États membres***, sur demande,*** à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;

Or. en

Amendement 165
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée dans les enceintes multilatérales; invite en outre la Commission à aider les États membres à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;	20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée dans les enceintes multilatérales ***qui reflète les intérêts de l'Union, simplifie les obligations fiscales et garantit la cohérence au sein du cadre fiscal international***; invite en outre la Commission à aider les États membres à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;

Or. en

Amendement 166
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter ***une position unifiée*** dans les enceintes multilatérales; invite en outre la Commission à ***aider*** les États membres ***à défendre efficacement leurs intérêts*** dans ces enceintes;	20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter ***des positions ambitieuses*** dans les enceintes multilatérales; invite en outre ***instamment*** la Commission à ***jouer un rôle plus dynamique et ambitieux afin de représenter efficacement*** les États membres dans ces enceintes;

Or. en

Amendement 167
Katri Kulmuni, Billy Kelleher, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée dans les enceintes multilatérales; invite en outre la Commission à aider les États membres à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;	20. invite les États membres à renforcer leur coordination et à présenter une position unifiée ***ferme*** dans les enceintes multilatérales; invite en outre la Commission à aider les États membres à défendre efficacement leurs intérêts dans ces enceintes;

Or. en

Amendement 168
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite le Conseil à s'orienter vers le recours au vote à la majorité qualifiée pour certaines questions d'imposition des entreprises concernant la prévention de la fraude et de l'évasion fiscales, ainsi que pour la mise en œuvre des conventions fiscales internationales; souligne que l'absence de coordination fiscale plus poussée incite les États membres à prendre le chemin d'un nivellement par le bas regrettable, tout en entravant les activités économiques transfrontières;

Or. en

Amendement 169
Giorgos Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à établir un rapport annuel sur l'écart d'imposition entre les entreprises de l'Union et celles de pays tiers opérant sur le marché unique, en évaluant les répercussions sur la compétitivité, sur les investissements et sur les recettes publiques des États membres, et à proposer des mesures correctives si nécessaire;

Or. el

Amendement 170
Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures de lutte contre les paradis fiscaux internationaux en favorisant une transparence totale quant à la propriété effective, en soutenant l'échange automatique d'informations et en veillant à la mise en œuvre effective d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés; demande instamment la mise en place de sanctions plus sévères à l'encontre des juridictions non coopératives et préconise un renforcement des obligations de déclaration pays par pays pour les entreprises multinationales afin de lutter contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites;

Or. en

Amendement 171

Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. demande instamment la mise en place de sanctions plus sévères à l'encontre des juridictions non coopératives et préconise un renforcement des obligations de déclaration pays par pays pour les entreprises multinationales afin de lutter contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites;

Or. en